

## RAPPORT FINANCIER

### A. Préambule :

La Loi impose aux associations de présenter le résultat financier de l'année écoulée. Ainsi chaque année vous pouvez donner votre avis sur les comptes de l'Académie Lorraine des Sciences .

Préalablement le vérificateur aux comptes, désignés en Assemblée Générale, les a analysés.

Ses observations feront l'objet d'un rapport qui vous sera exposé après ce compte rendu.

Je vous propose dans un premier temps d'examiner les dépenses d'exploitation de l'exercice, ensuite les recettes, puis le résultat.

Pour terminer nous verrons la situation des comptes de tiers et les opérations de bilan. Dans un document annexe, intitulé « développé du diaporama », vous aurez le détail des dépenses et recettes constatées.

### B. Opérations de dépenses :

Les éléments significatifs des dépenses courantes réalisées se résument pour des dépenses plus particulières dans les quelques points suivants.

Si l'ensemble des dépenses d'exploitation ne souffrent pas de particularité, il convient néanmoins d'apporter quelques explications en des dépenses particulières.

- Notons le coût d'édition du bulletin tiré à 400 exemplaires pour un montant de 3035.82 €.
- En début d'exercice nous nous sommes acquitté du solde du magazine N°2 pour 2665.90€, cette dépense était en partie provisionnée (1577€) dès le budget prévisionnel.
- L'Académie a organisé des journées thématiques qui ont attiré un nombre certain de sociétaires.
  - En partenariat avec le Conseil Général de Meurthe et Moselle à Lunéville, cette journée a nécessité une mise de fonds de 2350€ et
  - Une journée dite du « Sel » qui a demandé un engagement de 928€.

Pour ces deux manifestations, nous retrouverons en recettes, les recouvrements sur les participants qui sont venues atténuées ces dépenses.

- Le magazine N°3 est en cours de préparation, afin d'en assurer son financement sur les exercices 2011 et 2012, le Conseil d'Administration a décidé de provisionner une somme de 5500€ sur cet exercice.

Le montant total des dépenses de fonctionnement s'élèvent **22 672.24 euros**.

### **C. Opérations de recettes :**

D'année en année, les recettes ont toujours les mêmes origines :

- Les cotisations des sociétaires en progression par rapport à l'exercice précédent puisque 4950€ ont été encaissés. Cette progression est la résultante logique de l'accueil de nombreux nouveaux sociétaires.
- Les subventions perçues d'un montant de 7500€ viennent des collectivités locales.

Elles sont de deux ordres ; une subvention de fonctionnement de la Communauté Urbaine du Grand Nancy de 5500 euros et une subvention de 2000 euros pour l'édition du magazine N°2.

- Nous noterons une participation financière de l'Institut Grand Duché de Luxembourg de 150 euros dans le cadre de l'organisation d'un prix de thèse commun.
- L'organisation de manifestations et sorties ont toujours introduit une prise en charge financière à l'euro près des participants, afin de ne pas altérer la situation financière de l'Académie. Les seules dépenses restant à la charge de l'association concernent les invités officiels et les intervenants extérieurs.

Ainsi les recettes constatées sont :

1. Participations au repas de l'assemblée générale couronnant l'exercice 2010 pour 936.00 €
2. Journée du Sel pour 1285.00€, reste à la charge de l'Académie 276.00 €
3. Journée à Lunéville avec le Conseil Général de Meurthe et Moselle 281.00 €, reste à la charge de l'Académie la somme de 254.69 €

- Enfin, ainsi que cela était prévu au budget prévisionnel 2011, une reprise de provision de 1577 euros est venue atténuer le solde de ce qui restait du sur l'édition du magazine N°2.

Le montant des recettes d'exploitation s'élève à **19 809.50€**

#### **D. Résultat d'exploitation**

Le résultat d'exploitation présente un déficit de **2 662.74 euros**.

#### **E. Les comptes de tiers**

Ils sont de trois ordres :

##### **□ Les comptes clients**

Leurs soldes correspondent aux montants des cotisations dues par des retardataires bien que régulièrement relancés.

Conformément aux statuts les retardataires seront exclus de plein droit au bout de trois années de retard, les dépenses afférentes sont sous la nature 654

Solde débiteur 360€ (cotisations restant dues sur 2011).

Solde créditeur 207.09€

##### **□ Les comptes fournisseurs**

Les montants portés correspondent à des prestations réalisées, dont le paiement a été adressé aux prestataires sans que le chèque n'ait été débité dans nos écritures.

Solde créditeur 501.91€

##### **□ Les produits perçus d'avance**

Solde créditeur 210€ (cotisations payées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2012)

#### **F. Les comptes de bilan**

Compte tenu de la spécificité de notre association, sans investissement, ces natures budgétaires ne sont pas utilisées.

Je rappelle ici le prélèvement de 1577 € sur les provisions constituées et la constitution d'une nouvelle provision de 5500€ pour réalisation du magazine N°3

### **G. Les comptes financiers**

Les comptes financiers sont conformes à nos attentes, ils présentent des soldes débiteurs qui permettent de voir venir le nouvel exercice sans appréhension particulière en restant vigilant sur les coûts du magazine N°3

Même sans subvention, l'Académie Lorraine des Sciences pourrait vivre une année.

Le solde cumulé des disponibilités s'élève à 36 244.60€. une diminution sensible par rapport à 2010 liée à la disparition de subvention de fonctionnement par certaines collectivités.

### **H. En conclusion**

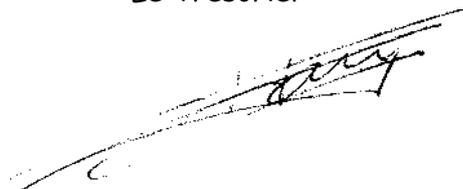
Du déficit constaté, il convient de remarquer que devant les problèmes liés à la crise, les collectivités ont tendance à se désengager ou du moins à réduire d'une manière systématique leurs participations financières.

En confirmation de ce propos, les procédures mises en place par les collectivités pour leur attribution permet de réduire considérablement le montant des subventions. Elles n'ont plus de caractère systématique mais doivent tout d'abord répondre à une action significative et ciblée.

L'assemblée générale a accepté l'augmentation des cotisations pour 2012, elle passe de 30 à 35 euros, cette progression devrait permettre d'atténuer ces diminutions de ressources. Le maintien de ce montant de cotisation sera proposé pour l'exercice 2013.

Fait à NANCY, le 3 janvier 2012

Le Trésorier



JACOB F.